



Assemblée générale

Judi 2 juin 2022

Le jeudi 2 juin 2022, à 15h30 à la Faculté de droit de Strasbourg

Mesdames messieurs, chers adhérents, chers collègues,

comme à l'accoutumée, cette assemblée générale va permettre de soumettre à votre vote

- le rapport d'activité de notre association pour l'année universitaire écoulée jusqu'à la veille du présent colloque
- ainsi que son rapport financier, pour l'année universitaire 2021-2022 qui vient de s'écouler.
- Avant d'évoquer brièvement devant vous les projets pour l'année à venir.

I – Rapport d'activité 2021-2022

- Manifestations scientifiques
- Prix et processus de sélection de candidatures

1) Les manifestations scientifiques de l'AFDA en 2021-2022

Lors de l'année écoulée, les activités de l'AFDA ont pu reprendre leur rythme habituel, avec

- l'organisation du printemps de la recherche 2021,
- du colloque annuel 2021
- et de la journée d'étude de décembre 2021.

Quelques détails sur ces trois manifestations de la période écoulée et la publication de leurs actes :

- Le **12^{ème} printemps de la recherche, qui portait sur Jean Romieu**, et s'est tenu à Aix en Provence en juin 2021 a été publié à la RFDA *Revue Française de Droit Administratif*, dans le numéro 6 de 2021.

L'AFDA renouvelle ses remerciements auprès des directeurs de la RFDA, les professeurs Pierre Delvolvé et Pierre Bon, pour la poursuite de ce beau et fidèle partenariat (par-delà les *changements*, puisqu'à **partir de la 13^{ème} édition, qui s'est tenue hier, les jeunes chercheurs sont désormais invités à se pencher sur une période** et non plus un auteur en particulier – j'y reviendrai après le rapport d'activité.

- Le **14^e colloque annuel sur *Le temps en droit administratif*** a permis de nous retrouver en juin 2021 à Aix en Provence, grâce aux efforts de notre collègue Delphine Costa (et de son équipe (centre de recherche administrative, Fédération de recherche Droits, pouvoirs et sociétés » ainsi que l'Université d'Aix-Marseille) auxquels nous renouvelons nos remerciements.

Il a donné lieu à publication dans la collection particulière de l'AFDA au sein de la collection « Thèmes et commentaires » chez Dalloz, au mois d'avril 2021.

Comme chaque année, nous remercions les éditions Dalloz, et plus particulièrement l'éditrice Madame Marina Brillé, de continuer d'accueillir la publication des travaux de l'AFDA.

- Enfin, le **10 décembre 2021** notre journée d'étude, consacrée à ***l'Informel en droit administratif***, s'est tenue à Lille.

Un an après l'organisation d'une journée d'étude de l'AFDA intégralement en ligne et alors que de nouvelles restrictions sanitaires semblaient encore devoir faire obstacle à nos retrouvailles, les efforts de nos collègues lilloises les professeurs Johanne Saison et Carole Gallo nous ont permis de maintenir l'organisation de cette manifestation « en présentiel ».

Je tiens à remercier chaleureusement ces deux collègues, ainsi que l'université de Lille, le CRDP et l'ensemble des personnes, intervenants, organisateurs, et organismes financeurs, qui ont permis la tenue de cette manifestation, tout comme je remercie la **revue *Droit administratif*** (LexisNexis) et ses directeurs pour avoir accepté d'en publier les actes dans le numéro d'août-septembre (n° 8-9) de l'année 2022.

NB : Les actes de la journée d'étude de décembre 2020, qui s'est tenue en ligne, consacrée aux ***nouveaux visages de l'administration***, ont été publiés au **numéro 6 de la RDP 2021**, grâce à l'aimable autorisation de son directeur, le professeur Yves Gaudemet.

2) Les prix décernés par l'AFDA

- Le prix récompensant le **meilleur mémoire** de recherche de l'AFDA a été décerné en décembre 2021 à deux travaux ex æquo :

- Cathy-Anne Rethy, *La notion d'effet utile dans l'office du juge de l'excès de pouvoir* (Université de Montpellier)
- Guillaume Presse, *Les conclusions contraires* (Université de Lorraine)

Quelques précisions sur les modalités d'organisation de ce prix (qui consiste en une publication du mémoire en ligne sur le site de l'AFDA) : comme chaque année, les candidatures devaient présenter un mémoire soutenu dans le champ disciplinaire du droit administratif et une lettre du directeur ou de la directrice de Master attestant de la qualité du travail présenté. Pour cette édition, 13 candidatures ont été reçues.

Le jury était présidé par Charles-André Dubreuil et composé en outre de Caroline Chamard Heim, Tiphaine Le Yoncourt, Anna Neyrat et Mickaël Lavaine. Je remercie chacun d'entre eux pour le travail accompli.

- Le **prix de thèse de l'AFDA 2022**, qui sera officiellement remis à sa lauréate dans quelques instants,

a été décerné par un jury présidé par le professeur Patrick Wachsmann et composé de deux membres du conseil d'administration de l'AFDA (Anne Jacquemet Gauché, qui supervise l'organisation de ce prix et Olivier Renaudie) et de deux adhérents (Laetitia Janicot et Jean-François Lafaix).

Les candidats avaient jusqu'au 31 janvier 2022 pour faire acte de candidature. Les candidatures de 7 thèses ont été recevables (2F 5H, provenant de 6 universités). Chacune a été évaluée par 2 rapporteurs, étant précisé que les membres du jury ont pu prendre connaissance de l'intégralité des thèses. Malgré un nombre plus faible de candidatures que les années précédentes, le jury tient à souligner la très grande qualité des travaux soumis.

Comme l'indique le programme de cette journée, le prix (d'un montant de 1000 euros) a été décerné à **Madame Maud MICHAUT pour sa thèse sur *L'Etat administratif aux Etats-Unis***, soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas et préparée sous la direction du professeur Denis Baranger. Le prix lui sera remis dans quelques instants, après la présentation de sa thèse en présence des professeurs Wachsmann et Jacquemet Gauché. Nous avons en effet jugé utile de réserver à l'auteur de la thèse un temps de présentation d'environ 15 minutes, suivi de quelques échanges.

- Quelques mots, enfin, sur **l'organisation du printemps de la recherche 2022** :

Le conseil d'administration ayant, en accord avec les directeurs de la RFDA, proposé d'étudier non plus un auteur mais une période, le sujet de ***l'année 1962*** a été choisi cette année. L'organisation de la sélection des projets de communication a été supervisée par Delphine Costa, avec un jury, composé cette année des professeurs Pierre Delvolvé, qui représentait la RFDA, Delphine Costa, Jean-François Giacuzzo et Sarah Brimo.

Je les remercie, ainsi que le Président Bruno Genevois pour avoir accepté de présider et de conclure la séance d'hier, ainsi que les 4 lauréats, choisis parmi 20 candidats provenant d'universités diversifiées.

- Autres Remerciements

Avant de soumettre le présent rapport d'activité à votre vote, je voudrais adresser divers remerciements, en espérant n'en oublier aucun

- Remerciements, d'abord, à l'équipe du Conseil d'administration de l'AFDA
 - A tous en général, qui savent se rendre disponibles en dépit de leurs multiples obligations, afin d'animer nos réflexions et de faire progresser l'organisation de nos diverses activités.
 - Et tout spécialement à ceux d'entre nous qui ont assumé des responsabilités particulières cette année :
 - François Blanc, notre trésorier, dont la tâche est lourde
 - Delphine Costa, vice présidente, qui a supervisé l'organisation du *printemps de la recherche 2022*.
 - Anne-Laure Girard, Vice présidente, qui, après avoir supervisé l'organisation du printemps de la recherche 2021, a rassemblé les communications en vue de leur publication par la RFDA.
 - Charles André Dubreuil, secrétaire général,
 - qui a supervisé l'organisation du prix du meilleur mémoire 2022
 - et a œuvré pour la publication rapide des actes du colloque annuel de 2021 sur *Le temps en droit administratif*
 - Anne Jacquemet-Gauché, responsable du prix de thèse 2022,
 - Je remercie en outre tous les collègues qui ont siégé dans les jurys au nom du conseil d'administration de l'AFDA
 - Mme Ruiz, webmaster de l'AFDA
- Remerciements pour tous ceux qui ont permis l'organisation de nos diverses activités de l'année écoulée, qu'il s'agisse de manifestations scientifiques ou de prix à délivrer, dont les noms ont été cités plus haut.
- Remerciements renouvelés – même si je sors ici du cadre temporel du présent rapport d'activité - à toute l'équipe qui, autour de Nicolas Chiffot, nous accueille aujourd'hui à Strasbourg.

Le rapport d'activité est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée au professeur François Blanc, Trésorier de l'AFDA

II – Rapport financier 2021-2022

Comme les années précédentes, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1. Recettes pour 2021-2022.

Cette année, les recettes de l'Association ont encore été constituées essentiellement par les adhésions de ses membres.

Au 1 juin 2022, 122 adhésions de personnes physiques ont été encaissées (20 de moins que l'an passé à la même époque). La grande majorité des adhésions correspond à celle d'un montant de 30 euros. Les adhésions d'un montant de 10 euros, réservées aux étudiants, sont beaucoup moins nombreuses. Certains adhérents acceptent de soutenir plus l'AFDA en faisant un don en complément de leur adhésion via HelloAsso.

Le trésorier rappelle que les adhésions sont attendues au début de chaque année universitaire et non au début de l'année civile. Certains membres ont adhéré en septembre puis en janvier, ce qui suppose comme chaque année de gérer des remboursements.

La généralisation du système internet chorus avait réduit « drastiquement » - précisait la précédente trésorière - le nombre d'adhésions en provenance de centres de recherche. Or cette tendance semble à présent nuancée. En effet, l'AFDA a désormais un numéro SIRET : elle peut par conséquent déposer des factures en ligne sur ce site internet Chorus – démarche qui n'est d'ailleurs pas très simple en elle-même ; nous avons bénéficié du très précieux appui technique de certains Centres de recherche ! Et nous avons par conséquent reçu plus d'une dizaine d'adhésion de Centres de recherche via Chorus (pour un montant de 250 euros).

Pour l'année 2020-2021, sept centres de recherche étaient adhérents à l'AFDA.

Pour cette année 2021-2022, 12 centres de recherche sont adhérents :

- Faculté de droit, Université Jean Monnet Saint-Etienne
- Institut de droit public, Université de Poitiers
- Centre de recherches en droit administratif, Université Paris-Panthéon-Assas
- Institut Cujas Université Paris-Panthéon-Assas
- Centre Jean Bodin, Université d'Angers
- Le Centre Michel de l'Hospital, Université Clermont Auvergne
- Le Centre de Recherche Juridique Pothier, Université d'Orléans
- Centre d'études et de recherches sur l'administration publique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Centre de Recherches et d'Études administratives de Montpellier
- Centre de recherche IEJUC de l'Université Toulouse I Capitole

- Équipe droit public de l'Université Jean Moulin Lyon III
- Centre Léon Duguit, Université Évry Val d'Essonne

2. Dépenses pour 2021-2022

Outre les frais d'assurance (369,39 euros) de gestion bancaire (31,80) l'AFDA a engagé les dépenses suivantes en 2020-2021 :

- 600 euros pour la gestion annuelle de site de l'AFDA
- Frais d'hébergement du site internet : 43,20

L'AFDA a contribué financièrement à la journée d'études relative à « *L'informel en droit administratif* », organisée à Lille en le 10 décembre 2022, en prenant en charge les frais de transport des intervenants pour un montant total d'environ **500 euros**.

L'AFDA a aussi remis un chèque de **1000 euros** à Madame Maud Michaut, Lauréate du prix de thèse de l'AFDA.

Au 1er juin 2022, le solde du compte courant de l'Association s'élève à 22 000 euros (à peu près identique d'ailleurs par rapport à 2021). Ce montant n'intègre pas certaines dépenses mentionnées ci-dessous et relatives au colloque d'Aix-en-Provence.

S'agissant du colloque de Strasbourg, l'AFDA a pris en charge directement les déplacements en train des intervenants, de la lauréate du prix de thèse de l'AFDA et des lauréats du printemps de la recherche. Les frais de déplacements avancés par certains intervenants sont encore à rembourser. L'ensemble atteint environ 2500 euros.

L'AFDA participera également, avec l'Université de Strasbourg, au financement du dîner de ce soir au Restaurant Maison Kammerzell. Elle versera environ 5500 euros au Restaurant. Mais ce coût total supporté par l'AFDA sera moindre car il faut déduire la participation au repas versée par les adhérents présents au dîner (30 euros par personne). Le **coût total de la participation de l'AFDA** au titre du colloque annuel devrait être – comme lors du précédent colloque à Aix en Provence – un peu supérieur à **4000 euros**.

Enfin, un chèque de 1000 euros vient d'être remis au lauréat du prix de thèse.

L'essentiel des dépenses liées au colloque annuel est cependant pris en charge par les institutions strasbourgeoises : la Faculté de droit et l'Institut de Recherches Carré de Malberg. Ces institutions ont pris en charge en particulier le dîner d'hier soir, au Restaurant l'Alsace à Table, organisé pour le printemps de la recherche, et l'hébergement des intervenants. **Le coût estimé** pour la totalité de ces dépenses s'élève aujourd'hui à **15. 845 euros**

Le rapport financier est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

III – Annonces diverses pour l'année 2022-2023

- Merci, d'abord, de renouveler votre adhésion (en ligne : www.asso-afda.fr) pour l'année 2022-2023 et merci aux centres de recherche qui nous soutiennent : nous n'avons pas d'autres ressources, votre soutien est incontournable.
- Les prochaines manifestations scientifiques porteront sur les thèmes suivants :
 - Le **2 décembre 2022**, nous nous retrouverons à **Clermont Ferrand** pour une journée d'étude co-organisée par l'AFDA et l'AFDP (Association française pour la recherche en droit pénal) sur **L'enquête**
 - En **juin 2023**, nous nous retrouverons à **Toulouse** où nous accueilleront notre collègue Jean-François Giaccuzzo et ses équipes, pour un colloque annuel consacré au thème suivant : **droit administratif général, droit administratifs spécial**.
 - La veille du colloque annuel, aura lieu le **printemps de la recherche, qui sera consacré à l'année 1936** : notre intention est d'encourager les jeunes chercheurs (hommes et femmes) à proposer des communications portant sur l'ensemble des éléments d'intérêt juridique de cette période : *jurisprudence, législation*, mais aussi *doctrine* et, notamment, écriture d'ouvrages de référence cette année-là.
- Nous espérons de très nombreuses candidatures aux trois sélections qui rythmeront la prochaine année : prix de thèse, prix de mémoire (à l'automne) et printemps de la recherche. Outre la diversité géographique, nous espérons la parité des candidatures.
- Nous envisageons actuellement une mise en ligne des actes des colloques de l'AFDA pour lesquels les ouvrages sont épuisés.
- Et nous espérons vous retrouver très nombreux en décembre 2022 à Clermont Ferrand puis en juin 2023 à Toulouse.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 16h

La présidente de l'AFDA